

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 9 décembre 2013 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Lucie Cardyn, Conseillère du district de Robert-Bourassa
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

M. Michel Allen, Directeur de la culture, sports, loisirs et développement social
M. Pierre A. Chapuis, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
M. Hadi Hakim, Directeur des travaux publics
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
M. Normand Proulx, Directeur de l'arrondissement

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

Avant de débiter la séance, la mairesse tient à souligner la participation de mesdames Nunes et Potvin qui ont été conseillères à l'arrondissement et ont grandement contribué à la vie communautaire d'Outremont.

CA13 16 0392

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 9 décembre 2013 en retirant les points suivants : le point 20.03 (les Casteliers), le point 40.03 (avis de motion – Règlement sur la taxe sur les services), le point 40.06 (avis de motion – Règlement relatif à la circulation et au stationnement) et en divisant le point 47.03 pour permettre un vote séparé concernant le 385, avenue Bloomfield.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 19h10 à 20h07

CIToyENS	SUJET
M. SÉBASTIEN CARRILLO	Suivi piste cyclable
M. CHRISTIAN BOUVET	Élections
M. DAVID McNEIL	Association de cyclistes et piétons – Formation d'un comité
M. MAXIME DORAIS	Déneigement piste cyclable Côte-Sainte-Catherine
M. LÉON GAGNON	Cabanes temporaires Dépôt de documents
M. PIERRE LACERTE	Sécurité ferroviaire Dépôt de documents
M. HIRSH HERSHBER	Parcomètre Van Horne
MME ÈVE BEAUDIN	Indicateur vitesse non fonctionnel
M. RICHARD CUMMINGS	Déneigement /Stationnement Manseau

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

La période débute à 20h08 et se termine à 20h11.

La conseillère Forget pose une question sur la disponibilité des ordres du jour (qui avant étaient disponibles 10 jours à l'avance et maintenant 4 jours).

La conseillère Forget pose une question sur le fait qu'il n'y a plus de préparatoires au conseil comme avant.

La conseillère Forget demande si les sommaires décisionnels et recommandations peuvent être mis sur internet avant la séance comme à Montréal.

CA13 16 0393

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 30 SEPTEMBRE 2013

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Lucie Cardyn

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 30 septembre 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA13 16 0394

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 18 NOVEMBRE 2013

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 novembre 2013.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ (la conseillère Céline Forget vote contre).

10.06

CA13 16 0395

APPROBATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DE 2014

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2014, tel qu'indiqué au Sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07 1131867027

CA13 16 0396

CORRESPONDANCE

DÉPÔT d'une lettre de la mairesse à Monsieur Christian Dubois au sujet du nettoyage des cheminées.

10.08

CA13 16 0397

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

DÉPÔT des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères Cardyn, Gremaud et Pollak.

10.09 1139916611

CA13 16 0398

APPROUVER LE BAIL PAR LEQUEL L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LOUE POUR UNE PÉRIODE D'UN (1) AN, À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2013, DES LOCAUX AU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL À L'ORGANISME CENTRE D'ÉTUDES MUSICALES PANTONAL, MOYENNANT UN LOYER ANNUEL DE 7 686,01 \$ (TAXES INCLUSES), ET AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS STIPULÉES AU BAIL ET EN AUTORISER LA SIGNATURE

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER le bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue pour une période d'un (1) an, à compter du 1er septembre 2013, des locaux au Centre communautaire intergénérationnel à l'organisme Centre d'études musicales Pantonal, moyennant un loyer annuel de 7 686,01 \$ (taxes incluses), et autres clauses et conditions stipulées au bail;

D'AUTORISER la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer le document intitulé « Protocole d'entente – Location de locaux et partenariat », pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1133278026

CA13 16 0399

APPROUVER LE BAIL PAR LEQUEL L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LOUE POUR UNE PÉRIODE D'UN (1) AN, À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2013, DES LOCAUX AU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL À L'ORGANISME ACADEMIE DE DANSE D'OUTREMONT MOYENNANT UN LOYER ANNUEL DE 4 701,75 \$ (TAXES INCLUSES), ET AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS STIPULÉES AU BAIL ET EN AUTORISER LA SIGNATURE

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'APPROUVER le bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue pour une période d'un (1) an, à compter du 1er septembre 2013, des locaux au Centre communautaire intergénérationnel à l'organisme Académie de danse d'Outremont moyennant un loyer annuel de 4 701,75 \$ (taxes incluses), et autres clauses et conditions stipulées au bail;

D'AUTORISER la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer le document intitulé « Protocole d'entente – Location de locaux et partenariat », pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
20.02 1133278028

ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE PROVENANT DE LA VILLE CENTRE À L'ORGANISME CASTELIERS AU MONTANT DE 12 000 \$ DANS LE CADRE DU PROJET «MARIONNETTES À OUTREMONT» DU PROGRAMME DE MÉDIATION CULTURELLE DES ARRONDISSEMENTS MONTRÉALAIS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ.

CA13 16 0400

AUTORISER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA COMMISSION SPORTIVE DU LAC ST-LOUIS POUR L'ORGANISATION DE SES ACTIVITÉS EN TANT QUE MANDATAIRE DES JEUX DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2014 AU MONTANT DE 500 \$

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

D'ACCORDER une contribution financière à la Commission sportive du Lac St-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire des Jeux du Québec pour l'année 2014 au montant de 500 \$, le tout tel qu'indiqué a sommaire décisionnel.

La conseillère Forget propose, appuyée de la conseillère Cardyn que la contribution soit sujette à la production des états financiers. Cet amendement est adopté.

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QUE MODIFIÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 NTA1133278033

CA13 16 0401

DÉPÔT DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE ET ACHATS PAR CARTES DE CRÉDIT AU COURS DE LA PÉRIODE S'ÉTENDANT DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2013

DÉPÔT des demandes de paiement sans bon de commande et achats par cartes de crédit au cours de la période du 1er au 30 septembre 2013 et celle du 1er au 31 octobre 2013

30.01 1136430003

CA13 16 0402

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2013

DÉPÔT des bons de commandes pour les période du 1er au 30 septembre 2013 et du 1er au 31 octobre 2013.

30.02 1136430002

CA13 16 0403

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2013

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 30 septembre 2013 et celle du 1er au 31 octobre 2013

30.03 1136430004

CA13 16 0404

Dépôt de l'évolution budgétaire au 30 septembre 2013

DÉPÔT de l'évolution budgétaire au 30 septembre 2013

30.04 1136430005

CA13 16 0405

AUTORISER UN VIREMENT DE CRÉDIT EN PROVENANCE DU SURPLUS D'UN MONTANT DE 15 486 \$ (NET DE TPS) AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR LA LOCATION DE GYMNASES APPARTENANT À LA COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS (CSMB) POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES GÉRÉES PAR L'ARRONDISSEMENT POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2013 AINSI QUE POUR LE PAIEMENT D'UN SOLDE IMPAYÉ EN 2011-2012

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'AUTORISER le paiement de 15 486 \$ (net de TPS) pour la location de gymnases appartenant à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeois (CSMB);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 NTA1136418002

CA13 16 0406

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE APPROXIMATIVE DE 3 500 \$ POUR LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2013 EXÉCUTÉ PAR LA FIRME TTI ENVIRONNEMENT INC

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une dépense supplémentaire approximative de 3 500 \$ pour le transport des matières résiduelles du mois de décembre 2013 exécuté par la firme TTI Environnement inc.;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 NTA1135078053

CA13 16 0407

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 4 024,13 \$ (TAXES INCLUSES) POUR L'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS DE BALAI MÉCANIQUE AU SITE "CENTRE DE TRI MÉLIMAX" PORTANT LA DÉPENSE TOTALE À 27 019,13 \$

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 4 024,13 \$ (taxes incluses) pour l'élimination des résidus de balai mécanique au Centre de tri Mélimax;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 NTA1135078051

CA13 16 0408

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 10 000 \$ POUR LE PAIEMENT DE FACTURES POUR L'ACHAT D'ASPHALTE CHEZ BAU VAL CMM À MÊME UN MONTANT DE 150 000 \$ DÉJÀ AUTORISÉ QUI PROVIENT DU SURPLUS LIBRE

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 10 000 \$ pour l'achat d'asphalte chez Bau Val Cmm à même un montant de 150 000 \$ déjà autorisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 NTA1135078050

CA13 16 0409

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE APPROXIMATIVE DE 12 000 \$ POUR ACQUITTER LA FACTURE DE LA CLAUSE DE CARBURANT DU CONTRAT DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES EXÉCUTÉ PAR LA FIRME REBUTS SOLIDES CANADIENS INC.

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'AUTORISER une dépense supplémentaire approximative de 12 000 \$ pour acquitter la facture de la clause de carburant au contrat de collecte et transport des matières recyclables à la firme Rebutts Solides Canadien;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 NTA1135078052

CA13 16 0410

ADOPTION - RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES DE L'ARRONDISSEMENT (AO-03)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 30 septembre 2013;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le Règlement visant à modifier le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-03).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1131867022

CA13 16 0411

ADOPTION D'UN PREMIER PROJET - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 AFIN D'AJOUTER UNE DISPOSITION RÉGLEMENTAIRE QUI PROHIBE L'USAGE "PRÊT SUR GAGE" SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE D'OUTREMONT

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le Règlement de zonage (1177) afin d'y prévoir la prohibition de prêteurs sur gages;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil doit toutefois d'abord adopter un projet de règlement;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 125 de la même loi, l'arrondissement doit tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'adopter le premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et de tenir une assemblée publique de consultation sur celui-ci;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'ADOPTER le premier projet de règlement AO-245P1 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » aux fins de prohiber l'usage de prêt sur gage sur tout le territoire Outremontais

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement le 29 janvier 2014 à 19 h à la salle du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1131899055

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES - EXERCICE FINANCIER 2014

Ce dossier a été retiré.

CA13 16 0412

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION (AO-6)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Cardyn donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur la tarification (AO-6)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Cardyn demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.04 1131867029

CA13 16 0413

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PROHIBITIONS ET LES NUISANCES (1063)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Cardyn donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et les nuisances (1063)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet de ce règlement est de régler le bruit lors des activités scolaires.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Cardyn demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.05 1139916609

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1171 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT – CHANGEMENT DE DIRECTION SUR UN CHEMIN PUBLIC

CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ.

CA13 16 0414

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 ET VISANT À MODIFIER LA MARGE DE REcul PRESCRITE À L'ARTICLE 7.14 POUR L'AVENUE CHAMPAGNEUR ET CE, POUR LE LOT 1 351 429 (À L'ANGLE DES AVENUES CHAMPAGNEUR ET DUCHARME).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Gremaud donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le de zonage (1177)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. Ce projet vise à modifier la marge de recul prescrite à l'angle des avenues Champagneur et Ducharme.

40.07 1131899061

CA13 16 0415

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉSOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AU 750, AVENUE OUTREMONT (PAROISSE SAINTE-MADELEINE D'OUTREMONT)

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

DE REFUSER la demande d'approbation d'un PIIA relativement au 750, avenue Outremont, conformément aux recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme pour les motifs détaillés au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1131899057

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE DE MODIFICATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AU 1180, AVENUE BERNARD (MARCHÉ LES 5 SAISONS)

CE DOSSIER FAIT L'OBJET D'UNE PROPOSITION NON APPUYÉE

CA13 16 0416

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AUX: 612, AVENUE BLOOMFIELD, 1118, AVENUE LAURIER, 1112, AVENUE LAURIER, 1167, BOULEVARD DU MONT-ROYAL ET 644, AVENUE ST-GERMAIN

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER les demandes d'approbation d'un PIIA relativement aux cinq projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant les propriétés énumérées ci-après:

1. 612, avenue Bloomfield;
2. 1118, avenue Laurier;
3. 1112, avenue Laurier;
4. 1167, boulevard du Mont-Royal;
5. 644, avenue St-Germain;

laquelle approbation s'applique aux recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1131899060

CA13 16 0417

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AU 385, AVENUE BLOOMFIELD

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement au 385, avenue Bloomfield laquelle approbation s'applique aux recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'au plan joint au dossier faisant partie de la présente résolution.

Un débat s'engage.

Madame Forget propose un amendement à l'effet d'ajouter que l'approbation est sous réserve de réduire la largeur de l'entrée de béton pour tendre vers la largeur des portes. Cette proposition est appuyée par Madame Gremaud. Adoptée à l'unanimité.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

47.03 1131899060

CA13 16 0418

ADDENDA - NOMINATION DE MME LUCIE CARDYN ET DE MME MINDY POLLAK, CONSEILLÈRES À L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, À TITRE DE MEMBRE VOTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT LES 3 MONTS POUR UN MANDAT DE DEUX ANS

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Cinq-Mars

DE REMPLACER la résolution du 18 novembre 2013 par la suivant :

DE RECOMMANDER au conseil d'agglomération :

DE NOMMER Madame Lucie Cardyn et de Madame Mindy Pollak, conseillères à l'arrondissement d'Outremont, à titre de membre votant au conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 Monts pour un mandat de deux ans, en remplacement de Madame Marie Potvin et Monsieur Louis Moffatt.

CA13 16 0419

INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT QUE LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT ET LA CORPORATION DU THÉÂTRE OUTREMONT, EN COLLABORATION AVEC LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, ONT DÉPOSÉ UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DE PROJETS NOVATEURS EN PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR, DANS LE CADRE DU PROGRAMME INCLUSION ET INNOVATION 2014, DE L'ENTENTE 2012-2015 SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC.

DÉPÔT D'UN SOMMAIRE AFIN D'INFORMER le conseil d'arrondissement que La maison des jeunes d'Outremont, la Corporation du Théâtre Outremont ainsi que la Division de la culture de l'arrondissement ont déposé une demande de subvention pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2014, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

60.01 1133278027

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la séance levée à 20h32.

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Me Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 janvier 2014